



MAIRIE DE KOUANDE  
REPUBLICQUE DU BENIN



Adresse : Mary/Kouandé  
BP 13 Kouandé  
E-mail : [mairie\\_kouande@yahoo.fr](mailto:mairie_kouande@yahoo.fr)

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**  
**DOSSIER DE PRESELECTION**

N°63-1/03/2026/MKDE/PRMP/DDCMP/SPPRMP

ÉMIS LE : 25/06/2026

POUR LES PRESTATIONS D'ETUDE DE FAISABILITE DE CERTAINES PISTES ET  
DE CERTAINES INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE  
KOUANDE

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRIE DE LA COMMUNE DE KOUANDE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° : PI\_ST\_119583

SOURCE DE FINANCEMENT : FM

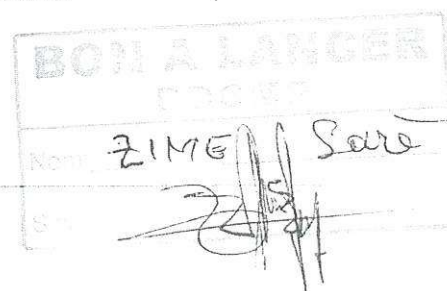
DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOIS SOIT QUATRE VINGT DIX (90) JOURS

GESTION : 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : 20172

ACCORD DE PRET : SANS OBJET

MAI 2026



## **Table des matières**

<b>I.</b>	<b>AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....</b>	<b>PAGE 3 A LA PAGE 23</b>
<b>II.</b>	<b>CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET..</b>	<b>PAGE 24</b>
	Tableau 1. identification de la procedure.....	PAGE 25
	Tableau 2. Processus de préselection.....	PAGE 26
	Tableau 3. Evaluation des candidatures.....	PAGE 27
	Tableau 4. Classement des candidats.....	PAGE 28
<b>III.</b>	<b>MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET.....</b>	<b>PAGE 29</b>

## I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

**PROJET :** CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE KOUANDE

**OBJET :** ETUDE DE FAISABILITE DE CERTAINES PISTES ET DE CERTAINES INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE KOUANDE

**REFERENCE DU MARCHÉ :** N° : PI\_ST\_119583

**AVIS N°63-1/03/2026/MKDE/PRMP/DCGMP/SPPRMP EMIS LE 25/06/2026**

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la mairie de Kouandé publié sur le portail web des marchés publics du Bénin, version N°1 du 25 février 2026.
2. La mairie de la commune de Kouandé a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des ressources du FADeC Non Affecté (FNA) et de COSO afin de financer les activités inscrites dans son budget primitif de 2026 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux études de faisabilité de certaines pistes et de certaines infrastructures au profit de la commune de Kouandé.
3. Les prestations comprennent les études de faisabilité de certaines pistes et de certaines infrastructures au profit de la commune de Kouandé réparties en trois (03) lots et en neuf (09) sous lots dans le tableau ci-dessous :

Numéros d'ordre	Lots	Dénomination des activités à réaliser	Source de financement	Montant Partiel HT	Montant prévisionnel HT	Délai d'exécution
01	LOT 1	Etude de faisabilité pour l'aménagement de la piste Hongon-Birni Pébirou	COSO	4 237 288	14 406 780	Trois (03) mois
		Etude de faisabilité pour l'aménagement de la piste Gbéniki-Ablodé	COSO	5 932 203		
		Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Piste Sakasson - Ditamari - Gantiéco	COSO	4 237 288		
02	LOT 2	Etude de faisabilité pour l'aménagement de la piste Yakabissi- frontière Copargo	FNA-MDGL	8 474 576	18 644 068	Trois (03) mois
		Etude de faisabilité pour l'Achèvement des travaux d'entretien périodique/Aménagement de la piste embranchement Kétééré - Niaro Tana (rechargement et finition de deux ouvrages de franchissement)	FNA-MDGL	4 237 288		

		Etude de faisabilité pour la délimitation et l'aménagement de couloir de passage des animaux sur l'axe Tamandé-Kouboré	COSO	5 932 203		
03	LOT 3	Etude architecturale pour la construction d'une maison des jeunes de Yinkinnin dans l'arrondissement de Droukaya, de l'extension de l'hôtel de ville et les travaux d'aménagement de la cour de l'hôtel de ville	FNA-MOGL	10 169 491	22 033 898	Trois (03) mois
		Etude architecturale pour l'extension et équipement d'un module d'hospitalisation au centre de santé de Nassoukou d'implantation d'un forage.	COSO	5 932 203		
		Etude architecturale pour la construction d'un bloc de cinq (5) boutiques dans la ville de Kouandé	FNA-MOGL	5 932 203		

Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant de son suivant immédiat et son montant est plus élevé.

4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois pour chacun des lots :
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste de cinq (05) candidats par lot présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné par lot selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés par lot, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

**LES ANCIENS BUREAUX D'ETUDE DU CABINET D'ETUDE POUR LE LOT1 :**

N°	Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>2</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>3</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
I	I. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]		Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
I-1	Inscription d'étude de faisabilité au registre de commerce ou statut du cabinet ou de la firme		10	
	<b>TOTAL I</b>		<b>10</b>	
II	Expériences générales du cabinet/firme au cours des six (06) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)	[25]		Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondant
II-1	Cinq (05) expériences générales dans le domaine des prestations en tant que bureau d'étude ou cabinet d'étude au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		25 points au total dont 5 points par expérience	
	<b>TOTAL II</b>		<b>25</b>	

<sup>2</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

<sup>3</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

				s (copies simples)
III	Expériences spécifiques du cabinet/firme au cours des cinq (05) dernières années (2019 à 2023)	[50]		Copies légalisées des attestations de bonne fin
III-1	Quatre (04) expériences spécifiques dans le domaine des études de faisabilité des pistes au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025)		50 points au total dont 12,5 points par expérience	d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondant
	<b>TOTAL III</b>		<b>50</b>	s (copies simples)
IV	Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]		Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
IV-1	Présentation du cabinet ou du bureau étude		2	
IV-2	Organigramme du cabinet ou du bureau étude		3	
	<b>TOTAL IV</b>		<b>5</b>	
V	Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]		Liste du personnel et copie simple des diplômes
V-1	<b>CHEF DE MISSION</b>		3	
V-1-1	Chef de mission ayant le BAC+5 en Génie Civil		0,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-1-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1 point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin
V-1-3	Trois (03) expériences spécifiques dans les études		1,5 point au total dont 0,5 point per	

	de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		expérience	d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-1</b>		<b>3</b>	
<b>V-2</b>	<b>PREMIER TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>2</b>	
V-2-1	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-2-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1 point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-2-3	Trois (03) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-2</b>		<b>2</b>	
<b>V-3</b>	<b>DEUXIEME TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>2</b>	
V-3-1	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-3-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1 point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-3-3	Trois (03) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-3</b>		<b>2</b>	
<b>V-4</b>	<b>INGENIEUR GEOMETRE OU TOPOGRAPHE</b>		<b>1,5</b>	
V-4-1	Le géomètre ou le topographe ayant le BAC+5 en topométrie.		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-4-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,5 point au total dont 0,1 point par	Attestations de bonne fin

			expérience	d'exécution
V-4-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-4</b>		<b>1,5</b>	
V-5	<b>ENVIRONNEMENTALISTE</b>		<b>1,5</b>	
V-5-1	Environnementaliste ayant le BAC+5 en environnement.		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-5-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,5 point au total dont 0,1 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-5-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-5</b>		<b>1,5</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>[100]</b>		

NB :

- les expériences du personnel sont prises en compte à partir de la date d'obtention du diplôme présenté.
- Tout diplôme inférieur à celui demandé entraîne le rejet de l'offre.

**LES BUREAUX D'ETUDE OU CABINET D'ETUDE NAISSANT (BUREAU OU CABINET AYANT MOINS DE TROIS (03) ANS D'EXISTANCE POUR LE LOT 1) :**

N°	Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>4</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>5</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
----	-----------------------	-----------------------------------	---	--

<sup>4</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

<sup>5</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

I	I. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]		Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
I-1	Inscription d'études de faisabilité des pistes au registre de commerce ou statut du cabinet ou de la firme		10	
	<b>TOTAL I</b>		<b>10</b>	
II	<b>Organisation technique et managériale du cabinet/firme</b>	<b>[05]</b>		Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
II-	Présentation du cabinet ou du bureau étude		2	
II-	Organigramme du cabinet ou du bureau étude		3	
	<b>TOTAL II</b>		<b>05</b>	
III	<b>Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</b>	<b>[85]</b>		Liste du personnel et copie simple des diplômes
III-1	<b>CHEF DE MISSION</b>		<b>30</b>	
III-1-1	Chef de mission ayant le BAC+5 en Génie Civil		5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-1-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		10 points au total dont 1,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-1-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		15 points au total dont 3 points par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III -1</b>		<b>30</b>	
III-2	<b>PREMIER TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>15</b>	
III	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		2	Copie légalisée du

- 2- 1				diplôme ou de l'attestation
III - 2- 2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III - 2- 3	Cinq (05) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		9 points au total dont 1,8 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-2</b>		<b>15</b>	
III -3	<b>DEUXIEME TECHNICIEN</b>		<b>15</b>	
III - 3- 1	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		2	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III - 3- 2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III - 3- 3	Cinq (05) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		9 points au total dont 1,8 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-3</b>		<b>15</b>	
III -4	<b>INGENIEUR GEOMETRE OU TOPOGRAPHE</b>		<b>12,5</b>	
III - 4- 1	Le géomètre ou le topographe ayant le BAC+5 en topométrie ou en géométrie.		2,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation

V-4-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-4-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		6 points au total dont 1,2 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-4</b>		<b>12,5</b>	
III-5	<b>ENVIRONNEMENTALISTE</b>		<b>12,5</b>	
III-5-1	Environnementaliste ayant le BAC+5 en environnement.		2,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-5-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-5-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		6 points au total dont 1,2 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-5</b>		<b>12,5</b>	
	<b>TOTAL III</b>		<b>85</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		

NB :

- les expériences du personnel sont prises en compte à partir de la date d'obtention du diplôme présenté.
- Tout diplôme inférieur à celui demandé entraîne le rejet de l'offre.

**LES ANCIENS BUREAUX D'ETUDE OU CABINET D'ETUDE POUR LE LOTZ :**

N°	Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>6</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>7</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
----	-----------------------	-----------------------------------	---	--

<sup>6</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-

I	I. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]		Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
I-1	Inscription d'étude de faisabilité au registre de commerce ou statut du cabinet ou de la firme		10	
	<b>TOTAL I</b>		<b>10</b>	
II	Expériences générales du cabinet/firme au cours des six (06) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)	[25]		Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
II-1	Cinq (05) expériences générales dans le domaine des prestations en tant que bureau d'étude ou cabinet d'étude au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		25 points au total dont 5 points par expérience	
	<b>TOTAL II</b>		<b>25</b>	
III	<b>Expériences spécifiques du cabinet/firme au cours des cinq (05) dernières années (2019 à 2023)</b>		<b>[50]</b>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
III-1	Quatre (04) expériences spécifiques dans le domaine des études de faisabilité des pistes au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025)		50 points au total dont 12,5 points par expérience	
	<b>TOTAL III</b>		<b>50</b>	
IV	Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]		
IV-1	Présentation du cabinet ou du bureau étude		2	
IV-2	Organigramme du cabinet ou du bureau étude		3	
	<b>TOTAL IV</b>		<b>05</b>	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
V	Liste du personnel professionnel à affecter à la	[10]		Liste du personnel et

critères.

<sup>2</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

	mission			copie simple des diplômes
<b>V-1</b>	<b>CHEF DE MISSION</b>		<b>3</b>	
V-1-1	Chef de mission ayant le BAC+5 en Génie Civil		0,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-1-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-1-3	Trois (03) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1,5 point au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-1</b>		<b>3</b>	
<b>V-2</b>	<b>PREMIER TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>2</b>	
V-2-1	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-2-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-2-3	Trois (03) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-2</b>		<b>2</b>	
<b>V-3</b>	<b>DEUXIEME TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>2</b>	
V-3-1	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-3-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution

V-3-3	Trois (03) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-3</b>		<b>2</b>	
V-4	<b>INGENIEUR GEOMETRE OU TOPOGRAPHE</b>		<b>1,5</b>	
V-4-1	Le géomètre ou le topographe ayant le BAC+5 en topométrie ou en géométrie.		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-4-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,5 point au total dont 0,1 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-4-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-4</b>		<b>1,5</b>	
V-5	<b>ENVIRONNEMENTALISTE</b>		<b>1,5</b>	
V-5-1	Environnementaliste ayant le BAC+5 en environnement.		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-5-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,5 point au total dont 0,1 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-5-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-5</b>		<b>1,5</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		

NB :

- les expériences du personnel sont prises en compte à partir de la date d'obtention du diplôme présenté.
- Tout diplôme inférieur à celui demandé entraîne le rejet de l'offre.

**LES BUREAUX D'ETUDE OU CABINETS D'ETUDE NAISSANT (BUREAU DU CABINET AYANT MOINS DE TROIS  
(03) ANS D'EXISTANCE POUR LE LOT 2) :**

N°	Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>8</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>9</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
I	I. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	[10]	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
I-1	Inscription d'études de faisabilité des pistes au registre de commerce ou statut du cabinet ou de la firme		10	
	<b>TOTAL I</b>		<b>10</b>	
	<b>TOTAL II</b>		<b>10</b>	
II	Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]		Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
II-1	Présentation du cabinet ou du bureau étude		2	
II-2	Organigramme du cabinet ou du bureau étude		3	
	<b>TOTAL IV</b>		<b>05</b>	
III	Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[85]		Liste du personnel et copie simple des diplômes
III-1	<b>CHEF DE MISSION</b>		<b>30</b>	
III-1-1	Chef de mission ayant le BAC+5 en Génie Civil		5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-1-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		10 points au total dont 1,25 point par	Attestations de bonne fin d'exécution

<sup>8</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

<sup>9</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

			expérience	
III-1-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		15 points au total dont 3 points par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III -1</b>		<b>30</b>	
<b>III-2</b>	<b>PREMIER TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>15</b>	
III-2-1	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		2	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-2-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-2-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		9 points au total dont 1,8 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-2</b>		<b>15</b>	
<b>III-3</b>	<b>DEUXIEME TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>15</b>	
III-3-1	Technicien supérieur ayant le BAC+3 en Génie Civil		2	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-3-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-3-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		9 points au total dont 1,8 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-3</b>		<b>15</b>	
<b>III-4</b>	<b>INGENIEUR GEOMETRE OU TOPOGRAPHE</b>		<b>12,5</b>	
III-4-1	Le géomètre ou le topographe ayant le BAC+5 en topométrie ou en géométrie.		2,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation

V-4-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-4-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		6 points au total dont 1,2 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-4</b>		<b>12,5</b>	
<b>III-5</b>	<b>ENVIRONNEMENTALISTE</b>		<b>12,5</b>	
III-5-1	Environnementaliste ayant le BAC+5 en environnement.		2,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-5-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-5-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		6 points au total dont 1,2 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-5</b>		<b>12,5</b>	
	<b>TOTAL III</b>		<b>85</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		

- Les expériences du personnel sont prises en compte à partir de la date d'obtention du diplôme présenté.
- Tout diplôme inférieur à celui demandé entraîne le rejet des offres.

**LES ANCIENS BUREAUX D'ETUDE OU CABINET D'ETUDE POUR LE LOT3 :**

N°	Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>10</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>11</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
I	I. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10		Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
I-I	Inscription des études architecturales au registre de commerce ou statut du cabinet ou de la firme		10	
	<b>TOTAL I</b>		<b>10</b>	
II	Expériences générales du cabinet/firme au cours des six (06) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)	25		
II-I	Cinq (05) expériences générales dans le domaine des prestations en tant que bureau d'étude ou cabinet d'étude au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		25 points au total dont 5 points par expérience	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
	<b>TOTAL II</b>		<b>25</b>	
III	Expériences spécifiques du cabinet/firme au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025)	50		
	Quatre (04) expériences spécifiques dans le		50 points au total	Copies légalisées des

<sup>10</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

<sup>11</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

III-1	domaine des études de faisabilité des pistes au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025)		dont 12,5 points par expérience	attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
	<b>TOTAL III</b>		<b>50</b>	
IV	Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05		Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
IV-1	Présentation du cabinet ou du bureau étude		2	
IV-2	Organigramme du cabinet ou du bureau étude		3	
	<b>TOTAL IV</b>		<b>05</b>	
V	Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10		Liste du personnel et copie simple des diplômes
V-1	<b>CHEF DE MISSION</b>		<b>3</b>	
V-1-1	Chef de mission ayant le diplôme d'architecture et faisant partie de l'ordre des architectes du Bénin		0,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-1-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-1-3	Trois (03) expériences spécifiques dans la conception des bâtiments ou immeubles au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025).		1,5 point au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-1</b>		<b>3</b>	
V-2	<b>DESSINATEUR, PROJECTEUR BATIMENT (DPB)</b>		<b>2</b>	
V-2-1	Un dessinateur projecteur bâtiment ayant au moins le DTI en DPB		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-2-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six		1point au total dont	Attestations de bonne

	(06) derniers années (2020 à 2025)		0,20 point par expérience	fin d'exécution
V-2-3	Trois (03) expériences spécifiques au cours des six (06) dernières années (2018 à 2023)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-2</b>		<b>2</b>	
<b>V-3</b>	<b>UN INGENIEUR DE CONCEPTION AYANT LE BAC+5 EN GENIE CIVIL</b>		<b>2</b>	
V-3-1	Diplôme d'ingénieur de conception (Bac+5) en génie civil		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-3-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		1 point au total dont 0,20 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution.
V-3-3	Trois (03) expériences spécifiques en études de faisabilité des pistes au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-3</b>		<b>2</b>	
<b>V-4</b>	<b>INGENIEUR GEOMETRE OU TOPOGRAPHE</b>		<b>1,5</b>	
V-4-1	Le géomètre ou le topographe ayant le BAC+5 en topométrie ou en géométrie.		0,25	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-4-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,5 point au total dont 0,1 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-4-3	Trois (03) expériences spécifiques en calcul de structure pour bâtiment ou immeuble au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-4</b>		<b>1,5</b>	
<b>V-5</b>	<b>ENVIRONNEMENTALISTE</b>		<b>1,5</b>	
V-5-1	Environnementaliste ayant le BAC+5 en		0,25	Copie légalisée du

	environnement.			diplôme ou de l'attestation
V-5-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,5 point au total dont 0,1 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
V-5-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des six (06) derniers années (2020 à 2025)		0,75 point au total dont 0,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-5</b>		<b>1,5</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		

NB :

- Les expériences du personnel sont prises en compte à partir de la date d'obtention du diplôme présenté.
- Tout diplôme inférieur à celui demandé entraîne le rejet des offres.

**POUR LES BUREAUX D'ETUDE OU CABINET D'ETUDE NAISSANT (BUREAU OU CABINET AYANT MOINS DE TROIS (03) ANS D'EXISTANCE POUR LE LOT3 :**

N°	Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>12</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>13</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
I	I. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10		Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
I-1	Inscription des études architecturales au registre de commerce ou statut du cabinet ou de la firme		10	
	<b>TOTAL I</b>		<b>10</b>	
II	Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05		Note de présentation du

<sup>12</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

<sup>13</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

II-1	Présentation du cabinet ou du bureau étude		2	Cabinet/firme et son organigramme
II-2	Organigramme du cabinet ou du bureau étude		3	
	<b>TOTAL IV</b>		<b>05</b>	
III	Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[85]		Liste du personnel et copie simple des diplômes
III-1	<b>CHEF DE MISSION</b>		<b>30</b>	
III-1-1	Chef de mission ayant le diplôme d'architecture et faisant partie de l'ordre des architectes du Bénin		5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-1-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		10 points au total dont 1,25 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-1-3	Cinq (05) expériences spécifiques en conception des bâtiments ou immeubles au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		15 points au total dont 3 points par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III -1</b>		<b>30</b>	
III-2	<b>DESSINATEUR, PROJECTEUR BATIMENT (DPB)</b>		<b>15</b>	
III-2-1	Un dessinateur projecteur bâtiment ayant au moins le DTI en DPB		2	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-2-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-2-3	Trois (03) expériences spécifiques au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		9 points au total dont 1,8 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-2</b>		<b>15</b>	
III-3	<b>ARCHITECTE</b>		<b>15</b>	

III-3-1	Un architecte inscrit à l'ordre national des architectes du Bénin		2	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-3-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-3-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans les études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		9 points au total dont 1,8 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL III-3</b>		<b>15</b>	
<b>III-4</b>	<b>INGENIEUR GEOMETRE OU TOPOGRAPHE</b>		<b>12,5</b>	
III-4-1	Le géomètre ou le topographe ayant le BAC+5 en topométrie ou en géométrie.		2,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
V-4-2	Huit (08) expériences générales au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-4-3	Cinq (05) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025)		6 points au total dont 1,2 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
	<b>SOUS TOTAL V-4</b>		<b>12,5</b>	
<b>III-5</b>	<b>EVIRONNEMENTALISTE</b>		<b>12,5</b>	
III-5-1	Environnementaliste ayant le BAC+5 en environnement.		2,5	Copie légalisée du diplôme ou de l'attestation
III-5-2	Cinq (05) expériences générales au cours des six (06) dernières années (2020 à 2025)		4 points au total dont 0,5 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution
III-5-3	Trois (03) expériences spécifiques dans un bureau ou cabinet pour la réalisation des études de faisabilité des pistes au cours des		6 points au total dont 1,2 point par expérience	Attestations de bonne fin d'exécution

	six (06) dernières années (2020 à 2025)			
	SOUS TOTAL III-5		12,5	
	TOTAL III		85	
	TOTAL	100		

**NB :**

- les expériences du personnel sont prises en compte à partir de la date d'obtention du diplôme présenté.
- Tout diplôme inférieur à celui demandé entraîne le rejet de l'offres.

La note minimale requise pour être présélectionné par lot est de **soixante-quinze (75)** points sur 100 et le nombre de candidats à présélectionner est de cinq (05) par lot.

- Un candidat peut soumissionner pour tous les lots mais ne peut être attributaire de plus d'un (01) lots.
- **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus entre les anciens cabinet/firme, l'ancien cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié ou l'ancien cabinet/firme dont le promoteur est une femme sera privilégié.**
  - **En cas d'égalité du nombre total de point obtenu entre les nouveaux cabinet/firme, le nouveau cabinet/firme dont le Chef de mission a réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**
  - **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus entre les nouveaux cabinet/firme et ancien cabinet/firme, la comparaison se fera entre les expériences spécifiques de l'ancien cabinet/firme et les expériences spécifiques du Chef de mission du cabinet/firme naissant et celui qui a réalisé plus de mission spécifique sera privilégié**
  - **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ; E-mail : [tonahinanicet@gmail.com](mailto:tonahinanicet@gmail.com) et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : sis dans l'enceinte des nouveaux locaux de la Mairie, 5ème Bureau à droite en quittant le hall, de 08h 00' à 12h30' heures locales (GMT+1) et de 14h à 17h30' heures locales (GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernière candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 25/06/2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis dans l'enceinte des nouveaux locaux de la Mairie, 5ème Bureau à droite en quittant le hall, de 08h 00' à 12h30' heures locales (GMT+1) et de 14h à 17h30' heures locales (GMT+1). Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste du Bénin. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche<sup>14</sup> de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB accessible en format PDF, à l'adresse ci-après : secrétariat permanent des marchés publics sis dans l'enceinte des nouveaux locaux de la Mairie, 5ème Bureau à droite en quittant le hall, de 08h 00' à 12h30' heures locales (GMT+1) et de 14h à 17h30' heures locales (GMT+1) au plus tard le 13/07/2026 à 10 heures 00 mn, heures locales (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : grande salle de réunion de la mairie de Kouandé dans les nouveaux locaux de la mairie le 13/07/2026 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+1).

**14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.**

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de

leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

La personne responsable des marchés publics  
de la mairie de Kouandé

Kouandé le 25/06/2026



Anicet H. TONAHIN